NORD - PAS DE CALAIS

Comment apprendre la pensée unique ?

La violence de la répression frappant aujourd'hui l'action syndicale et le mouvement social est un écho à la violence des mesures ultra-libérales mises en place par le gouvernement sous la pression du MEDEF. Il faut imposer la marchandisation des droits fondamentaux tels que la retraite, la santé, la culture, l'éducation.

Répression et intimidation

On muselle donc toute velléité d'action pour la défense de ces droits par une criminalisation et une mise au pilori de militants. La démarche est simple : plutôt que de s'attaquer à des organisations, on poursuit des individus. Cette individualisation a pour but d'isoler certains membres de l'action collective. Ceux-ci sont convoqués devant la justice comme de vulgaires délinquants pour des délits déformés ou souvent imaginaires. Il s'agit d'un harcèlement visant non seulement à dénigrer de justes revendications, mais également à effrayer les gens et les épuiser, eux et leurs soutiens, dans le labyrinthe judiciaire.

Les exemples de cette méthode se multiplient. Ainsi, ceux qui luttent contre les licenciements subis se voient arrêtés et convoqués au commissariat pour des pseudos vols sur leur ancien lieu de travail !

La Confédération Paysanne a maintes fois essuyé ce genre de répression. Dans notre région, son porte-parole, Jean-Michel Sauvage, fut accusé à tort d'avoir cassé le poignet d'une employée d'Auchan lors d'une action au printemps 2003 avec les personnels de l'éducation. Relaxé par le Tribunal d'Arras, il est néanmoins convoqué de nouveau devant le Tribunal d'appel de Douai, en septembre, à la demande du procureur. On ne peut que constater l'acharnement contre un innocent dans le but de discréditer l'ensemble d'une organisation jugée trop revendicative et trop active.

Délit de solidarité

D'autre part de nouveaux crimes se constituent : dernier né, le délit d'humanité ! Il cible celles et ceux qui soutiennent activement les sans papiers. Deux militants du collectif C'SUR ont été accusés d'être des passeurs. Traités comme des criminels, privés de leurs papiers, ils ont du se présenter régulièrement au commissariat. Convoqués devant le Tribunal de Boulogne le 2 juin en même temps que de réels passeurs, leur procès a été reporté au 1er juillet, puis finalement au 19 août à Boulogne. Une mobilisation efficace et déterminée a accompagné une audience de 18 heures, au terme de laquelle les deux inculpés ont été reconnus coupables, mais «dispensés de peine» !

Dans le secteur social, Olivier Pira, éducateur social et syndiqué à Sud Santé-Sociaux, a été mis en garde à vue pour aide au séjour irrégulier d'un étranger rencontré dans le cadre de ses missions professionnelles. Son crime : il a conseillé à ce jeune d'avoir des photocopies de ses papiers pour éviter de se voir confisquer ses vrais papiers.

Choix aléatoire de coupables

Autre exemple, les 12 d'Avelin sont traduits en justice pour avoir arraché des betteraves OGM. Sur une quarantaine de manifestants, seuls 12, tirés au hasard à partir des immatriculations relevées ce jour-là, seront incriminés. Le côté aléatoire de la méthode en dit long : il fallait des coupables pour l'exemple ! D'autres cas similaires sont légion.

Le rôle des médias

La systématisation de ces procédés montre la volonté inflexible et brutale d'un pouvoir cherchant à instaurer un climat de suspicion. En cela il est largement relayé par les médias dominants. Menée par des logiques marchandes, l'information diffusée se contente bien souvent de mettre en scène la peur de l'autre et de véhiculer les idées sécuritaires ambiantes. Jamais n'est dénoncée l'insécurité sociale créée par la libéralisation de l'économie et la précarisation des salariés et des chômeurs.

Les lois Perben

Les nouvelles lois sécuritaires réduiront encore davantage la marge de manœuvre de ceux et celles qui refusent une politique libérale qui enrichit toujours les plus riches, affaiblit les plus pauvres, et tend à limiter l'expression critique ou revendicative. L'instauration progressive d'un état policier répond aux problèmes sociaux par un délire sécuritaire.

Désobéissance civile

Certes, certaines actions dépassent le cadre réglementaire. Faut-il pourtant renoncer à des luttes contraires à la loi si le but est de changer une loi inique ? La désobéissance civile se développe et permet une prise de conscience. Des citoyens créent des collectifs (exemple des collectifs locaux de faucheurs volontaires d'OGM, les antipubs), d'autres occupent des usines.

Une seule réponse dans ce combat : solidarité ?

Il reste que pour faire aboutir ces luttes (sans papiers, défense de l'emploi, défense de l'environnement et de la sécurité alimentaire, culture, éducation...) et s'opposer à leur criminalisation, une seule réponse collective plus large est nécessaire. Seule une mobilisation suffisamment déterminée et unitaire permet une défense efficace face à l'outil pernicieux de la judiciarisation et de l'individualisation.

Sud éducation continuera de lutter, de soutenir et d'être aux côtés de celles et ceux subissant les mesures sécuritaires aveugles et sourdes à la justesse des luttes.

FATY MAYANT

LICENCIÉE LE 15 MAI 2004 PAR ACCOR/ARCADE

Motif : Représentante syndicale Sud Nettoyage. Porte-parole des grévistes lors du conflit d'un an "des femmes de chambre d'Arcade" qui a obligé la multinationale Accor à accepter leurs revendications.

Impliquée dans tous les combats contre l'esclavagisme moderne mené par certains grands groupes internationaux, le respect du droit du travail, de l'égalité hommes/femmes, des travailleuses et travailleurs immigrés, de leur dignité… «Incompatible avec les valeurs moyenâgeuses d'ACCOR» !

Appel à souscription : Les procédures coûtent cher (20000 euros dans le cas Veuillet). Chèques à envoyer à : la fédération des syndicats Sud éducation, 17 bd de la Libération, 93200 Saint-Denis

NOUVEAU MANAGEMENT ET DÉCENTRALISATION

Signes ostensibles de précarité au collège E. Rostand

A la rentrée de Septembre 2001, la direction du collège E. Rostand (Marseille 13e) est renouvelée. L'établissement est exempt de vie syndicale. Les équipes tournent, les jeunes collègues confrontés à la zone sensible se débattent avec leurs problèmes. Deux ans plus tard, l'établissement est en ébullition. Que s'est-il passé entre temps ? Lors d'une grève en solidarité à un collègue agressé, les langues se délient.

Il s'avère que les pratiques de la hiérarchie sont extrêmement autoritaires. Au long de l'année 2003, les exemples de situations de harcèlement moral à l'encontre des CES, de zizanie entre les personnels se multiplient. On distribue les primes de façon sélective aux TOS, des sorties accordées à des collègues ne le sont pas à d'autres. Les CA sont scandaleusement expédiés, la gestion est opaque. Nos revendications sont balayées par Mme le Principal qui affirme être la seule habilitée à décider.

En septembre 2003, nous constatons à quel point nos réserves au sujet du statut d'Assistant d'Education étaient fondées. M. Sophiane B., AE en période d'essai est viré pour avoir répondu sèchement à Mme le Principal. Puis à la mi-décembre, M Fayçal B., emploi-jeune depuis 5 ans arrive au terme de son contrat et souhaite rester à Rostand en devenant AE. Refus catégorique de la direction qui trouve chaque jour un nouveau prétexte, plus bancal que le précédent. Le 19 janvier, la grève est votée. Nous sommes reçus en audience le 21 à l'inspection Académique où l'on prend acte de nos revendications : réembauche de Fayçal B. et venue d'un médiateur au collège. Elles resteront lettre morte.

En mars, les professeurs d'EPS écrivent l'avant dernier chapitre de cette triste saga. Leurs conditions de travail déplorables (gymnase fissuré et à demi-condamné, problèmes de sécurité lors des trajets vers les installations extérieures) les poussent à garder les élèves dans la cour. Le «soutien» de l'administration consistera à les compter grévistes.

L'épilogue concerne M. Cotta, Accompagnateur Technique en Informatique (ATI)*. En revenant d'un stage syndical, il apprend qu'il est convoqué par son employeur (la F.A.I.L qui sous-traite la gestion des ATI pour le Conseil Général) pour lui signifier que la principale se plaint de ses absences répétées. Celles-ci, d'ordre syndical et professionnel, sont toutes justifiées et la F.A.I.L. se doit d'assurer tous les remplacements des ATI absents. Or elle n'est pas en mesure de le faire puisque le Conseil Général n'a pas prévu de contingent de remplaçants.

La direction du collège profite donc du manque de moyens alloués à la F.A.I.L. pour se débarrasser de M. Cotta, qui est muté dès la mi-mai ! Il s'agit là d'un acte de répression syndicale puisque M Cotta est muté de force, sans aucune faute professionnelle. Les interventions des syndicats Sud-CGT-CNT auprès du Conseil Général ont permis l'embauche d'une brigade d'ATI remplaçants et le retour de M Cotta à Rostand en septembre 2004. Cette nouvelle niche de précarité semble donc éradiquée.

Ces trois années de règne unilatéral au collège Rostand nous ont poussés à nous mobiliser et à nous structurer. Mais si les enseignants ont réussi à se préserver des abus les plus graves, ils ont en partie échoué face à la répression sur les personnels précaires. C'est pourquoi nous sommes allés rencontrer nos collègues de l'établissement où sera affectée notre principal à la rentrée 2004, pour leur faire gagner du temps quand le moment viendra de s'affronter à ce prototype de chef d'établissement du XXIe siècle.

* L'opération Ordina13, financée par le Conseil Général consiste à fournir un ordinateur portable à chaque élève de 4e et de 3e avec en sus un forfait internet de 10 heures.